

30-31 janvier 2012 / 30th and 31st January 2012



Vers une nouvelle gouvernance mondiale de l'environnement
Towards new global governance for the environment

Conseil économique, social et environnemental / Economic, Social and Environmental Council - Paris

Vers une nouvelle gouvernance mondiale de l'environnement

Journée préparatoire du 30 janvier



Première série d'ateliers (13h45-15h45)

Session n°1 : Comment rationaliser le système de gouvernance mondiale de l'environnement ?

Atelier 1

Gouvernance de l'environnement et gouvernance globale.....3

Session n°2 : La science et les technologies au service d'une gouvernance modernisée

Atelier 2

Une interface science-politique efficace et démocratique.....4

Atelier 3

Quelle diffusion de l'analyse scientifique pour quel public.....5

Session n°3 : Imaginer des solutions pour associer les acteurs non étatiques à la gouvernance mondiale de l'environnement

Atelier 4

Rio+20, pour une gouvernance mondiale fondée sur les principes de démocratie, responsabilité et solidarité6

Atelier 5

Quelles leçons tirer des modèles d'association en place ?.....7

Deuxième série d'ateliers (16h-18h)

Session n°1 : Comment rationaliser le système de gouvernance mondiale de l'environnement ?

Atelier A

Les attentes des parties prenantes.....8

Atelier B

Bilan et perspective pour une réelle transition vers le développement durable.....9

Atelier C

Les principes fondateurs d'une gouvernance environnementale renouvelée.....10

Session n°2 : La science et les technologies au service d'une gouvernance modernisée

Atelier D

Assurer une analyse scientifique transversale et systémique.....11

Atelier E

Les technologies de l'information dans une gouvernance modernisée.....12

Session n°3 : Imaginer des solutions pour associer les acteurs non étatiques à la gouvernance mondiale de l'environnement

Atelier F

Du local au global, rôle des collectivités dans la gouvernance de l'environnement.....13

Atelier 1 : Gouvernance de l'environnement et gouvernance globale

Problématique : Quel lien entre le pilier environnemental et le reste du système international (institutions des Nations Unies, institutions financières internationales...)?

Dans le système actuel des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, PNUE, a pour mission de protéger les milieux et leur biodiversité, en identifiant les risques et en proposant des moyens palliatifs. Dans ce cadre, ces moyens palliatifs sont d'une part des traités contraignants, et d'autre part la recherche et la promotion de solutions alternatives aux facteurs créant le risque sur le milieu.

L'action environnementale se situe obligatoirement en interaction avec l'activité humaine, son développement économique et social. En effet, c'est par une analyse globale que dans un premier temps sont identifiées les causes réelles de perturbations environnementales, et que dans un second temps des solutions sont proposées aux sociétés avec de nouvelles trajectoires de développement tenant compte de ce risque environnemental.

Le système des Nations unies dispose d'agences spécialisées qui couvrent les différents thèmes du développement des sociétés humaines : l'habitat, la santé, l'agriculture, le travail, la culture et l'éducation, les technologies et le développement industriel, les échanges économiques. À cet ensemble doivent être ajoutées d'autres structures telles que la banque mondiale, les banques multilatérales de développement, l'OCDE, l'OMC, l'OIT...

Les politiques élaborées dans ces différentes structures doivent donc tenir compte des contraintes environnementales, mais elles permettent aussi de proposer des solutions effectives de développement évitant les dommages environnementaux.

Question directrices

- Que doit contenir une politique de protection de l'environnement ?
- Est-ce que les politiques de protection de l'environnement peuvent être définies par une agence spécialisée sur l'environnement ?
- Comment la dimension environnementale peut elle être appréhendée par les autres institutions publiques internationales, notamment financières?
- Peut-on imaginer un mode de collaboration efficace entre les différentes entités ? cela nécessite-t-il une structure particulière ?

Atelier organisé par :

Marc Darras, MEDEF

François Fatoux, délégué général de l'ORSE

Atelier 2 : Une interface science-politique efficace et démocratique

Problématique : Quel schéma rechercher pour une meilleure interface science-politique, au service d'une gouvernance internationale de l'environnement modernisée (procédures, institutions) ? Quelles sont les conditions de légitimité pour une prise en compte renforcée de la connaissance scientifique ?

L'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'environnement nécessitent la disponibilité de données scientifiques fiables. Elles permettent d'éclairer la décision publique, qu'elle soit internationale, nationale ou locale. Ces connaissances et données ne peuvent être utilisées brutes, elles nécessitent des protocoles de traitement et des conditions d'utilisation bien définies. Les scientifiques ont donc un rôle crucial dans la gouvernance de l'environnement et compte tenu du fait que le processus décisionnel requiert la prise en compte de multiples facteurs (notamment sociaux, économiques, ...), leur travail ne peut être isolé et il est nécessaire de définir la place qu'ils occupent et surtout les modes de relation entre les scientifiques et les décideurs.

La problématique prend une dimension particulière lorsqu'il s'agit de travailler à l'échelle de la planète car les niveaux de connaissances varient énormément d'une région à l'autre, les cultures scientifiques sont différentes et il se pose le problème d'agrégation de données souvent disparates.

Dans deux secteurs limités du champ environnement, on dispose d'un bon début d'expérience ; c'est celui du climat avec le GIEC - Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat (pour lequel on dispose d'un peu de recul) et celui de la diversité biologique avec l'IPBES - Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystems Services (dont la structure n'est pas encore finalisée mais qui a fait l'objet de débats depuis près de 7 ans maintenant).

Il s'agit de définir la place que vont occuper les scientifiques dans une structure de gouvernance mondiale de l'environnement, notamment leurs fonctions, leurs moyens, la nature de leur contribution au processus décisionnel, les limites de leur intervention, le poids dont ils vont disposer et la nature de leur relation avec les autres acteurs (société civile et décideurs) ; et d'imaginer un schéma pour une meilleure interface science-politique...

Les acteurs clés : les scientifiques, les décideurs, à l'échelle internationale (future OME, ...), nationale (ministères, ...), locale (élus locaux qui décident et mettent en œuvre des politiques locales pour l'environnement telles les plans climat, plans biodiversité, ...)

Question directrices

Les conditions du dialogue science-politique : Mise en place d'un langage compréhensible par les uns et par les autres, comment ?

Processus de définition des mandats : Les scientifiques soumettent des propositions à la validation ? Les décideurs formulent des demandes ? Ou une élaboration en commun scientifiques/décideurs ?

Les structures de la gouvernance : comités scientifiques indépendants, scientifiques membres de forums consultatifs (avec quel poids ?), ou participation des scientifiques aux instances décisionnelles (avec quel poids ?)

La fonction de collecte de données existantes ou à rechercher, leur source (scientifique, entreprises, associations, collectivités, public, savoirs traditionnels, ...) et les conditions de validation (avec également en arrière plan, les problèmes de la confidentialité et de la propriété intellectuelle). Identification des lacunes et des moyens à mettre en œuvre pour les combler.

Le traitement des données : jusqu'à quel niveau ? avec quels objectifs ? Quelles limites géographiques (régional ou sub régional, mondial) ? La nature de la contribution : formulation d'avis ou de recommandation ? Établissement de scénarii ?

Atelier organisé par :

Anne Laborie, chargée de mission à l'AMGVF

Jean-Patrick Le Duc, délégué aux affaires européennes et internationales au Muséum

Atelier 3 : Quelle diffusion de l'analyse scientifique pour quel public

Problématique : Quels modes de diffusion de l'analyse scientifique, y compris les modes de communication interactifs et participatifs, pour quels publics ? Au delà des décideurs publics, comment faciliter la connaissance et l'utilisation de cette analyse par la société : citoyens, étudiants, consommateurs, chefs d'entreprises, etc. ?

L'analyse scientifique est au cœur des enjeux sanitaires et environnementaux et un élément essentiel de la décision publique. Comment prendre des décisions, et donc faire des choix, sans une analyse scientifique en amont ? Comment gérer la controverse lorsqu'il n'existe pas de réponse scientifique univoque et que « l'état actuel des connaissances » ne permet pas de faire ces choix ?

En démocratie, ce sont les citoyens qui choisissent leurs dirigeants. Les citoyens doivent donc être mis en capacité de juger les décisions. Pour cela, l'analyse scientifique doit leur être accessible. Les TIC (Technologies de l'information et de la communication) et plus particulièrement le web 2.0 qui permet d'interagir en ligne jouent un rôle prépondérant. De plus, avec l'ouverture progressive des données publiques, les citoyens seront de plus en plus en mesure d'avoir accès aux informations brutes nécessaires à l'analyse scientifique. Aux Etats-Unis, Barack Obama s'est emparé de ce sujet dès son investiture à la Maison Blanche. D'autres Etats comme la France - avec le site Internet data.gouv.fr - ainsi que des collectivités locales ouvrent peu à peu leurs données publiques. Mais ces données brutes ne sont compréhensibles que par un petit nombre de personnes et il est difficile pour la plupart des citoyens de les comprendre et de les utiliser.

Outre la gouvernance de l'expertise (indépendance, pluridisciplinarité, ouverture à la société civile), l'enjeu de la diffusion de l'analyse scientifique est tout à fait primordial dans un monde où la communication des résultats scientifiques est devenue un enjeu stratégique majeur. De ce constat, trois questionnements peuvent être envisagés :

1. **Comment les données brutes diffusées à tous les citoyens mais compréhensibles uniquement par un petit nombre pourront-elles être « traduites » afin que les citoyens soient mis en capacité de les comprendre ?** Plusieurs associations ainsi que des entreprises réutilisent déjà les données publiques pour réaliser des cartographies ou des analyses (accidents de la route, risques d'allergies, risques industriels...). Ce foisonnement d'initiatives et d'informations rend illusoire l'idée de centraliser l'information en matière d'analyse scientifique. Mais, afin d'éviter les fausses informations voire la désinformation, l'OME (Organisation Mondiale de l'Environnement) ne doit-elle pas se doter d'un organe dédié à la question de la diffusion de l'analyse scientifique ? Cet organe de l'OME ne pourrait-il pas contribuer à la définition de principes méthodologiques généraux concernant l'utilisation des données et la diffusion de l'analyse scientifique ? Quel rôle cet organe pourrait-il jouer dans la diffusion de ces informations ?
2. **Comment mettre en capacité les citoyens de comprendre les analyses scientifiques qui leurs sont destinées ?** Comment associer les journalistes – en tant que leaders d'opinion - à la diffusion de l'information scientifique ? Par ailleurs, l'OME ne pourrait-elle pas se doter de véritables outils de dialogue en ligne afin de sensibiliser directement les internautes et les utilisateurs de blogs ? Enfin, à titre d'exemple, le 26 septembre 2009, une expérimentation a été mise en place à l'initiative du Danish Board of Technology et l'Institut culturel Danois dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur le climat en décembre 2009. Intitulée World Wide Views on Global Warming (WWViews), elle avait pour objectif de former un panel de citoyens sur les questions de réchauffement climatique dans chacun des 49 pays associés. Ce type de consultation ne devrait-il pas être développé ou promu par l'OME ?
3. **Quel rôle les établissements d'enseignement supérieur ont-ils à jouer dans la diffusion d'une connaissance transversale tant auprès de leurs étudiants que du grand public ?** Au delà des travaux de recherche et des articles académiques, comment valoriser le travail de vulgarisation de la science ? Quel rôle pourrait jouer l'OME en termes de catalyseur entre les différentes expertises ? ...

Atelier organisé par :

Sylvie Faucheux, co-présidente du comité développement durable de la CPU

Aurélien Sautière, Directeur de Décider ensemble

Atelier 4 : Rio+20, pour une gouvernance mondiale fondée sur les principes de démocratie, responsabilité et solidarité

Problématique : Quelles parties prenantes pour répondre aux principes de représentativité nécessaires pour une gouvernance internationale de l'environnement ? Comment concilier la pluralité et l'efficacité ? Comment inventer un modèle d'organisation internationale de l'environnement qui ne soit pas exclusivement *top-down* ?

Rio+20 intervient dans une période de l'Histoire où la société civile s'exprime avec force pour témoigner d'un grand désarroi, de son incompréhension des événements du monde relayés par un traitement médiatique superficiel et sensationnel. Or par la participation de la société civile au sein d'une architecture du développement durable, c'est autant la gouvernance que la mise en mouvement des acteurs que l'on recherche. Les sociétés civiles sont plurielles, elles s'expriment à toutes les échelles du local au global, mais selon des modes opératoires qui ne permettent pas toujours la plus grande lisibilité, que ce soit dans un mouvement descendant (top-down) ou ascendant (bottom-up). Par ailleurs, cette pluralité ne traduit pas toutes les voix d'expression de la société civile ni un équilibre entre les capacités d'expression, de mobilisation ou de négociation des groupes majeurs. Or la participation est un principe fondamental de Rio. Vingt ans après il est nécessaire d'interroger les avancées démocratiques, les articulations, les capacités à engager une réflexion collective, la mise en commun des connaissances et des expériences.

La plus grande reconnaissance du rôle majeur des représentants des organisations de la société civile a posé de nouveau, et plus fortement, la question de la transparence et de la démocratisation des organisations internationales. Les acteurs de la société civile sont également les acteurs opérationnels des actions internationales, pouvant relayer une « expertise terrain ». Or ils ne participent aux procédures décisionnelles qu'à la marge. Lors du Sommet de la Terre en 1992, l'Agenda 21 a formalisé neuf catégories représentantes de la société civile, les « groupes majeurs ». Ceux-ci ont pour objectif d'élargir la participation publique dans les processus onusiens concernant le développement durable, une des clefs pour la réussite de la gouvernance. Les membres de ces « groupes majeurs » sont à la fois des acteurs non-étatiques : les femmes, les syndicats, les peuples autochtones, les organisations non-gouvernementales, la jeunesse, la communauté scientifique, les agriculteurs, l'industrie et les entreprises ; mais aussi les autorités locales.

Force est de constater qu'il existe une grande disparité dans les moyens de représentativité entre les neuf groupes majeurs mais aussi au sein de ses groupes. Ainsi, à Rio+20 il ne s'agit pas seulement de réaffirmer ou encore de renforcer le rôle de ces groupes. Au contraire, une réelle volonté politique doit être au rendez-vous pour une amélioration des modes de participation de la société civile aux enceintes onusiennes. L'enjeu est même d'aller au-delà du rôle consultatif prévu pour les organisations qui ne sont ni des gouvernements ni des Etats-membres, tel qu'énoncé dans l'article 71 de la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui plusieurs propositions sont sur la table : augmenter la participation de ces acteurs au sein des délégations nationales, associer des acteurs de la société civile dans la révision des stratégies de développement durable, reconnaître ces acteurs en tant que parties prenantes des instances décisionnaires des organisations du système onusien. Au vu de principes démocratiques, ces acteurs devront donc être des représentants qui répondent à des critères de transparence, de légitimité et de responsabilité.

- Faut-il revisiter la définition onusienne des organisations de la société civile ? Comment évaluer leurs spécificités, comme celles des autorités locales ?
- Un des grands héritages de Rio-92 a été la mise en place de groupes majeurs. Quelles sont les forces et les faiblesses de ces groupes dans la gouvernance mondiale du développement durable ? Selon vous, quels sont les facteurs moteurs de cette disparité dans la représentativité des différents groupes ?
- Au-delà de l'implication et de l'expertise du terrain, quels critères pour reconnaître la légitimité de représentants des organisations de la société civile ?
- Quelles procédures de sélection pour les représentants de la société civile ? Comment assurer une cohérence entre les différents acteurs ?

Atelier organisé par :

Miriam Garcia, chargée de mission Rio+20 à l'Association 4D

Gilles Vermot-Desroches, MEDEF

Atelier 5 : Quelles leçons tirer des modèles d'association en place ?

Problématique : Comment tirer parti des processus d'association actuels existants aux niveaux national (Grenelle en France), local (association des acteurs territoriaux publics et privés autour d'objectifs transversaux ou sectoriels partagés, Agenda 21...) ou international (Aarhus, OIT...) pour augmenter les chances de réussite d'une OME et permettre des contributions effectives de la société civile ?

La Conférence mondiale Rio+20 veut faire une place croissante à la « société civile » que ce soit dans son processus de préparation, dans son déroulé ou dans les décisions qui pourront être prises et les implications de leur mise en œuvre. Cette démarche, en rupture avec l'approche traditionnelle de l'ONU s'appuyant sur des représentations étatiques, est porteuse tout à la fois d'espoirs et d'interrogations. La problématique concerne tant le développement de l'économie verte, qui implique non seulement les acteurs traditionnels de l'économie (entreprises, régulateurs nationaux et internationaux, clients, salariés) mais plus largement toutes les parties prenantes, que la gouvernance du développement durable et notamment la future OME.

Il convient notamment de préciser la place, le rôle et les modalités d'intervention des acteurs de la société civile dans la gouvernance de l'environnement, entre proposition, information, consultation, participation à la décision. Le choix des acteurs « représentatifs » sera un aspect essentiel, notamment pour établir la légitimité de l'OME, tout comme celle de façon plus générale de la gouvernance de l'environnement et du développement durable à l'échelle des Nations unies, et s'assurer de leur succès dans la durée.

Au-delà de l'effet d'annonce, et là encore dans une logique de légitimation et de pérennisation de l'OME elle-même et de la participation de la société civile à sa gouvernance, il sera important de s'appuyer sur les expériences ayant déjà pu exister tant en France qu'à travers le monde en matière de gouvernance multi-acteurs, et de mettre en place, dès sa création, les dispositifs d'évaluation de l'OME, de ses apports et de son fonctionnement dont la société civile devra être une partie prenante active.

Enfin, la société civile peut être un formidable vecteur de communication pour promouvoir et amplifier les décisions et actions de l'OME, notamment en termes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. L'OME devra, dès l'origine se mettre en situation d'exploiter ce levier.

- ⤴ Quel bilan du Grenelle de l'environnement, tant sur la forme (processus) que sur le fond (résultats pérennes dans une situation de crise financière puis économique) ? Le processus est-il « pérennisable » et exportable ? Quel bilan des partenariats publics-privés, notamment autour des territoires ?
- ⤴ Quel cadre pour développer, financer puis généraliser des expérimentations et des approches innovantes ? Agenda 21 : un cadre pour une gouvernance ouverte autour du développement durable et de la gestion de l'environnement à un échelon local ?
- ⤴ Quelle(s) démarche(s) et outils de dialogues avec les parties prenantes pour co-gérer l'environnement ? et pour co-construire et déployer des politiques de développement durable ?
- ⤴ Quels exemples et quelles leçons en tirer au niveau international (OIT, convention d'Aarhus), dans les domaines de la gouvernance et de l'accès à l'information et au savoir indispensable pour contribuer efficacement à cette gouvernance ?
- ⤴ Comment définir et juger de la représentativité des acteurs de la société civile, sur quel périmètre : local, national, régional (européen), global ?
- ⤴ Quel rôle pour la société civile (notamment les jeunes, les femmes, les minorités... et de façon générale les acteurs des « *majors groups* ») au niveau de l'OME et au sein des instances de gouvernance des Nations Unies pour un développement durable ? Comment associer la société civile à l'évaluation de l'OME ?

Atelier organisé par :

Hélène Valade, présidente du C3D, Denis Guibard, vice-président du C3D

Dominique Olivier, secrétaire confédéral en charge du développement durable de la CFDT

Céline Mesquida, administratrice de FNE

Atelier A: Les attentes des parties prenantes

Problématique : Quelles sont les attentes respectives des acteurs économiques, des collectivités locales, des syndicats et des ONG, concernant la rénovation de la gouvernance internationale de l'environnement ? Quelles sont les attentes des gouvernements et des grandes institutions ?

A l'occasion de l'organisation de Rio+20, conférence internationale de l'ONU accueillie à Rio 20 ans après la Conférence fondatrice des démarches actuelles de développement durable, la Conférence organisée à Paris au CESE ce 31 janvier 2012 propose d'ouvrir le débat et d'engager des propositions sur le thème d'une « nouvelle gouvernance mondiale de l'environnement ». **Le présent atelier s'attachera à faire ressortir les attentes des acteurs français à cet égard.**

Les réseaux partenaires et membres du « Club France RIO + 20 » sont convaincus que tout reste à faire, que l'expérience unique du Grenelle de l'environnement français a été une avancée structurante exemplaire, mais qu'il convient d'aller plus loin et dans une cohérence globale territoriale.

Afin d'étayer les débats, il a semblé important de réaliser une étude des attentes des parties prenantes françaises en matière de gouvernance à tous les niveaux, et de placer le sujet dans le contexte d'une gouvernance globale et territoriale du développement durable.

Cette étude est pilotée par le Comité de coordination du « Club France RIO +20 » en lien avec son Comité d'orientation rassemblant les représentants des réseaux partenaires. Elle est réalisée, avec le soutien du Ministère/CGDD, par deux entreprises expertes : PwC pour l'enquête et l'analyse des attentes des parties prenantes et Opinion Way pour l'enquête quantitative qui sera ensuite menée auprès du grand public.

Ces travaux du « Club France RIO+20 » alimenteront les débats de la conférence internationale du 30 et 31 janvier 2012 au CESE à Paris ainsi que l'ensemble des échanges auxquels le « Club France RIO+20 » contribuera jusqu'en juin 2012.

Atelier organisé par :

Sylvianne Villaudiere, coordinatrice du Club France RIO +20, déléguée générale du C3D, directrice fondatrice du cabinet Alliantis

Gilles Berhault, président du Comité d'orientation du Club France RIO +20, président du Comité 21

Atelier B : Bilan et perspective pour une réelle transition vers le développement durable

Problématique : Quelles leçons tirer des derniers sommets et conférences internationales sur l'environnement et le développement durable ?

Alors que se prépare la Conférence Rio+20, il est nécessaire de revenir sur les différentes conférences, sur les avancées et les progrès réalisés, ainsi que sur les difficultés auxquelles se heurte la mise en œuvre du développement durable. Le Sommet de la Terre, historiquement temps fort de rassemblement de la communauté internationale, devra traiter des questions auxquelles l'humanité fait face : l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, la finitude des ressources et la gouvernance à ses différentes échelles.

Pour le moment, cependant, aucun bilan approfondi des évolutions et des relations internationales depuis la Conférence de Rio de 1992 n'a été réalisé. Un tel bilan devrait concerner tous les champs d'activité, pas seulement l'environnement, mais aussi l'économie, le social, le gouvernement démocratique, et aux différentes échelles de gouvernance du global au local. Rien ne serait pire, à Rio en juin 2012, que de tenir une cérémonie de célébration du sommet de 1992, tournée vers le passé, qui contournerait l'analyse du monde présent, ses enjeux et ses exigences nouvelles. Un recul historique est nécessaire pour imaginer le monde de demain.

Depuis la Conférence de Rio de 1992, le monde a profondément changé. D'un côté, l'espace économique s'est mondialisé et est dorénavant marqué par le décollage des pays émergents, et par une crise systémique qui frappe notamment les pays industriels anciens, et mêle indissociablement des aspects écologiques, sociaux, économiques et politiques. D'un autre côté, s'impose la nécessité d'une gestion commune de la planète au regard de l'éradication de la pauvreté et de la réduction des inégalités, du changement climatique, de la biodiversité, et plus généralement de l'accès aux ressources et leur préservation.

Les Sommets de la Terre représentent des temps forts de rassemblement de la communauté internationale et de sensibilisation de chacun autour d'enjeux communs pour l'avenir. Les Sommets de la Terre, Stockholm en 72, Rio en 92, Johannesburg en 2002 ont été des moments privilégiés d'expression de la contradiction, entre les logiques d'expansion et les contraintes sur les ressources ; entre les représentations du progrès et les attentes portées à l'humanité. Ils ont joué un rôle important dans l'évolution de la communauté internationale. Ainsi, le renouvellement de la gouvernance mondiale du développement durable nous interroge sur les processus et dynamiques ainsi que les succès et les échecs au cours de ces vingt dernières années.

Question directrices

- Depuis la consolidation du concept de développement durable à Rio-92, quels ont été les obstacles majeurs pour le respect des principes de la Déclaration de Rio et pour la mise en œuvre des engagements ?
- Depuis 20 ans, la scène internationale a basculé. Dans quelle mesure l'évolution du contexte géopolitique explique ou traduit les lignes de fractures au détriment de l'intérêt général entre les objectifs politiques et les objectifs scientifiques ?
- Au vue de la réussite d'un réel développement durable, les questions de développement et de protection de l'environnement sont indissociables. Quel constat tirer et message à faire passer pour une feuille de route à 2020 sur les enjeux de ressources et de réduction des inégalités ?

Atelier organisé par :

Marie Cheron, chargée de mission territoires à l'Association 4D

Alfredo Pena-Vega, de l'IIRPC

Atelier C : Les principes fondateurs d'une gouvernance environnementale renovée

Problématique : A quels principes fondateurs doit obéir une gouvernance internationale de l'environnement renouvelée, afin de répondre aux attentes et besoins de la société civile ?

Une gouvernance internationale de l'environnement renouvelée répond à plusieurs besoins :

- Préserver la compatibilité entre le développement humain, notamment l'amélioration du niveau de vie de la population, et les limites physiques de la planète, notamment la capacité d'absorption des excédents de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère ;
- Préserver la biodiversité, en stopper l'érosion, afin de préserver la capacité d'adaptation des milieux naturels aux transformations apportées par l'activité humaine ;
- Préserver les ressources naturelles pour assurer que les générations futures pourront bénéficier d'un développement humain au moins égal au nôtre ;
- Une question est ouverte : la réduction des inégalités, et notamment d'accès aux ressources (terres, eau, ...), ainsi que l'éradication de la pauvreté, aspirations d'une large part de la société civile, entrent-elles dans le champ de la gouvernance de l'environnement ?

Une gouvernance renouvelée devrait obéir à plusieurs principes pour satisfaire ces ambitions tout en respectant les prérogatives des Etats et autres niveaux de gouvernance ; porteuse de contraintes pour les acteurs publics et privés, elle oriente fortement les possibilités d'action. Autant une gouvernance bien conçue apporte des opportunités pour les acteurs économiques, autant une gouvernance mal conçue peut au contraire générer des effets pervers et être contre-productive même pour l'environnement. Dans ce contexte, la gouvernance internationale doit permettre la représentation des parties prenantes (notamment les entreprises quelle que soit leur taille), pour tenir compte de leurs attentes et faciliter leur adhésion aux démarches de développement durable.

L'atelier aura pour objet de débattre des propositions exprimées lors de la préparation de l'atelier, voire d'ajouter des principes ou de définir des conditions de succès de cette gouvernance. Il sera animé par l'association Entreprises pour l'Environnement et la CGPME, qui rassembleront des propositions pour ces principes et pourront formuler des contributions complémentaires.

Des experts participeront à cet atelier :

- Lucien Chabason, conseiller auprès de la direction de l'IDDRI ;
- Michel Prieur, Professeur, Président du CIDCE, auteur de la pétition ci-dessous :
http://www.petitions24.net/rio20_appel_des_juristes_et_des_associations

Atelier organisé par :

Claire Tutenuit, déléguée générale de EpE

Sandrine Bourgogne, adjointe au Secrétaire général de la CGPME

Michel Prieur, professeur à l'Université de Limoges

Atelier D : Assurer une analyse scientifique transversale et systémique

Problématique : Concernant la production de l'analyse scientifique, comment assurer la transversalité et la prise en compte des dimensions systémiques et des interdépendances ?

La multiplicité des conventions environnementales des Nations Unies (sur le Changement Climatique, sur la Lutte Contre la Désertification, sur la Diversité Biologique, etc.) est l'illustration d'une diversité d'enjeux qui, bien qu'ils fassent l'objet d'engagements distincts, sont fortement reliés entre eux. L'analyse de ces enjeux ne devrait donc pas se focaliser sur un seul type de pression, comme cela a parfois été le cas pour le changement climatique, mais nécessite d'appréhender l'interconnexion de différentes pressions. En outre, si les phénomènes environnementaux dépendent en grande partie de comportements humains, ils ont bien souvent à leur tour des conséquences primordiales sur les populations humaines.

Si l'on s'intéresse par exemple aux liens entre climat et biodiversité, comme le signalait Jacques Weber lors du colloque d'Orée sur ce sujet en 2009 : « l'évolution de la dynamique du vivant impacte autant le climat que ce dernier impacte la dynamique du vivant ». Analyser le changement climatique nécessite donc de comprendre comment s'y adaptent les écosystèmes, sachant que d'autres pressions anthropiques affectent cette capacité d'adaptation (pollution, dégradation et fragmentation des habitats, introduction d'espèces exotiques envahissantes, surexploitation des ressources¹) et peuvent se trouver renforcées par l'évolution des comportements humains en réaction aux évolutions environnementales (migrations, pression sur les ressources en eau, compétition pour l'occupation et l'usage des sols...).

L'analyse scientifique nécessite par conséquent de prendre en compte un système complexe de facteurs environnementaux interdépendants de facteurs socio-économiques, système d'autant plus complexe qu'il implique de multiples acteurs et prend place à des échelles spatio-temporelles variées. La production d'une telle analyse repose alors sur une approche pluridisciplinaire associant sciences naturelles et sciences humaines et sociales, avec la difficulté mais également la richesse, de confronter des cultures scientifiques différentes. A cette transversalité scientifique s'ajoute la question de la mobilisation d'acteurs de la société qui pour n'être pas toujours « scientifiques » ne sont pas moins porteurs d'une connaissance significative.

L'exemple de l'organisation de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) est particulièrement intéressant. Fondée par huit établissements et organismes de recherche publics (CNRS, IRD, INRA, MNHN, IFREMER, CEMAGREF, BRGM, CIRAD) sous l'impulsion des Ministères en charge de la recherche et de l'écologie, la FRB est un point de convergence entre acteurs scientifiques et acteurs de la société représentés au sein de son Conseil Scientifique (20 personnalités scientifiques françaises et étrangères) et d'un Conseil d'Orientation Stratégique (120 structures, associations de protection de la nature, entreprises, gestionnaires ou collectivités).

Le partage de la production scientifique au niveau local, national et international est un enjeu clef non seulement pour permettre de s'appuyer sur les résultats de la recherche partout dans le monde mais également pour appréhender les spécificités géographiques. La constitution de plateformes internationales telles que le GIEC, ou l'IPBES (International Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) vise en outre à évaluer et valider la qualité de cette production et à en faciliter la traduction pour les décideurs publics et privés. Les critiques à l'égard du GIEC sont instructives sur les difficultés à gérer la complexité des sujets de recherche et la transversalité des disciplines et des acteurs à impliquer.

Parmi les questions à explorer dans le cadre de cet atelier : **Sur quoi** doit porter la recherche et à qui doit-elle s'adresser en priorité ? Comment faire émerger les besoins de connaissance et les hiérarchiser ? **Qui** impliquer, comment s'assurer que les différentes voix soient identifiées et prises en compte ? **Comment** identifier et étalonner les savoirs non-académiques ? Comment gérer la part inévitable d'incertitude liée à la complexité des sujets ?

Atelier organisé par :

Ghislaine Hierso, Présidente d'Orée

Jacques Weber, ancien Directeur de l'Institut français de la biodiversité (IFB)

¹ Les 4 pressions anthropiques reconnues, avec le changement climatique, par la Convention sur la Diversité Biologique comme les principales causes de l'érosion accélérée de la biodiversité.

Atelier E : Les technologies de l'information dans une gouvernance modernisée

Problématique : Comment les technologies de l'information, et notamment l'émergence des réseaux sociaux indépendants des structures habituelles, transforment-elles la gouvernance ?

Succédant à un 20^e siècle propagateur de productions industrielles au service de la consommation de masse dans les pays occidentaux et qui a vu l'émergence de la "société de l'information", le 21^e siècle se frotte à ses limites et s'essaie à une réconciliation avec une planète à bout de souffle. Cette découverte peu réjouissante s'accompagne d'une mobilisation sans précédent sur Internet pour un développement plus respectueux des hommes et des ressources, portée par des communautés de citoyens, au Nord comme au Sud, exaspérés par l'échec de beaucoup de politiques publiques d'environnement et de solidarité. De moins et moins marginales, ces communautés revendiquent le droit de contribuer à un monde plus responsable et de participer pleinement aux choix d'infrastructures et de productions (énergie, agriculture, transports, échanges mondiaux, aménagement du territoire...) qui façonnent le présent et déterminent l'avenir. La société de l'information offre l'opportunité d'une démocratie participative fondatrice de toute démarche de développement durable. C'est elle qui a porté notamment le récent Printemps arabe.

Les technologies de l'information -les TIC- et le développement durable ont de nombreux points de convergence ; ils **modifient profondément les relations entre la société et le pouvoir**. Ils sont révélateurs, l'un et l'autre, d'une volonté des citoyens de s'affranchir des systèmes hiérarchiques traditionnels et de reprendre la main sur leur destin.

C'est la gouvernance même des territoires qui est remise en cause, changeant considérablement les processus de décision et les méthodes de gestion, le jeu des acteurs. L'aménagement du territoire se réinvente.

Ces convergences sont à renforcer. La densification et la complexification des données (scientifiques, économiques, institutionnelles) à traiter nécessitent des moyens de communication performants, si citoyens et décideurs veulent exercer pleinement leur rôle au sein d'une démocratie efficace. Les technologies de l'information et de la communication offrent des potentiels sous-exploités pour la maîtrise des risques environnementaux ou l'amélioration des modes de vie.

Encore faut-il que ces moyens soient accessibles, au Nord comme au Sud. Encore faut-il que les utilisateurs soient formés à maîtriser ces outils, et non seulement à les consommer. Encore faut-il que les industriels du secteur s'engagent résolument et sous contrôle dans la maîtrise des risques environnementaux, sanitaires et culturels engendrés par ces technologies.

L'opportunité est très claire. **C'est la rencontre opérationnelle entre la société de l'information, les démarches de développement durable (Agendas 21) et des territoires gérés en bonne gouvernance...**

C'est tout l'enjeu d'une gouvernance « *bottom up* » de l'environnement et du développement durable.

Atelier organisé par :

Pierre-Samuel Guedj, coordinateur du Club France Rio +20, directeur associé de Publicis Consultants

Jérôme Clazure, ACIDD et Avenir Numérique

Atelier F : Du local au global, le rôle des collectivités dans la gouvernance de l'environnement

Problématique : Comment mieux associer les collectivités territoriales, porteuses de responsabilités au niveau local pour la mise en œuvre des mesures politiques décidées à l'échelle internationale, à la gouvernance internationale de l'environnement ?

La Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique de 2009 (UNFCCC) précise ainsi que : « 50 à 80 % des actions concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et quasiment 100% des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique sont conduites à un niveau infra étatique ».

Pour autant, les collectivités locales restent assez largement exclues des instances de gouvernance environnementale, les cadres officiels de négociation restant réservés aux seuls Etats selon le modèle onusien. Un constat similaire peut être fait au sujet de la préservation de l'eau, de la biodiversité, etc... Or une implication en amont des élus locaux dans l'élaboration des objectifs et des modalités de mise en œuvre des politiques et des réglementations environnementales est une condition de leur réussite.

Force est de constater que les derniers sommets internationaux sur l'environnement ne semblent pas avoir été en mesure d'aboutir à la production d'engagements concrets à la hauteur des enjeux environnementaux globaux.

Ce modèle de gouvernance, réservé exclusivement aux Etats, gagnerait à être élargi en intégrant les collectivités qui détiennent les principales compétences "environnementales" opérationnelles, comme interlocuteurs à part entière et co-décisionnaires.

Il est urgent de mettre en place une véritable gouvernance multi-niveaux. C'est une des conditions essentielles pour relever les défis de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de l'environnement et des ressources au sens large.

Question directrices

Comment dépasser la formule de René Dubos « *agir local, penser global* » ?

Comment dépasser un cadre historiquement conçu pour les seuls Etats ?

Comment assurer une représentation cohérente et équilibrée des collectivités locales sachant qu'elles représentent plusieurs milliers d'entités de formes et de compétences très différentes ?

Quelles conséquences, par exemple, en terme de responsabilité pour les collectivités ?

Atelier organisé par :

Guilhem Isaac-Georges, conseiller développement durable de l'ARF

Gwenola Stephan, chargée d'études département environnement et développement durable de l'AMF